



Conseil Municipal du lundi 25 juin 2018

Objet : Création de sept postes d'apprentis

Intervenant : Christophe Bagilet

Notre groupe est favorable à l'insertion professionnelle par l'apprentissage. Il représente une opportunité d'apprendre un métier par l'alternance des études et du travail, et garanti une bien meilleur employabilité au sortir de celle-ci.

Au contraire de notre président, nous ne voyons pas le monde d'une façon manichéenne entre ce qui réussissent et ceux qui ne sont rien. La voie de l'apprentissage est une voie tout aussi noble que celle des grandes écoles et permet surtout d'être en activité dès la fin des études.

Cependant, dans cette délibération comme dans la suivante, nous serons très attentifs à la réelle formation des agents concernés. En effet, il ne faudra pas que suite aux restrictions budgétaires de ces dernières années, ces postes d'apprentis ou de CUI ne soient mis en place pour pallier au manque de moyen et d'agents municipaux.

Les services publics doivent avoir, tout comme les entreprises privées, un rôle social de formation mais sans tomber dans un effet d'aubaine qui consisterai à remplacer un emploi statutaire par des contrats aidés dans le but de faire des économies.

Nous sommes conscient que changer la vaisselle ou construire une piscine peuvent être des dépenses prioritaires pour certains, mais de notre côté nous continuerons à exiger qu'avant tout l'Etat soit au service de ces citoyens.

Avec ces réserves, nous voterons ces deux délibérations.